




FICHE TECHNIQUE ERE 0100 P U63 15.06.2009

	Seau sans anse et sans couvercle	Couvercle à enfoncer DRE 0100 P S00	Anse plastique		
Volume nominal	1,0 litres	-	-		
Volume ras-bord Tolérance: ± 5 %	1.200 ml	-	-		
Volume DIN selon DIN 55 542, 1ère partie (sous couvercle) Tolérance: ± 5 %	-	1.100 ml	-		
Matière	PP	PP	PP		
Diamètre extérieur	en haut: 131,0 mm en bas: 107,0 mm	129,0 mm	-		
Hauteur	125,5 mm (seau)	127,0 mm (seau + couvercle)	-		
Hauteur de pile avec deux seaux pour chaque seau supplémentaire	- -	242 mm 115 mm	-		
Surface imprimable en offset 1 face (largeur x hauteur) max. périphérique (largeur x hauteur) max.	140 x 78 mm 338 x 78 mm	- -	-		
Etiquetage dans le moule (IML = In-mould labelling)	1 face: 177,2 x 106,0 mm périphérique: 354,4 x 106,0 mm	non	-		
Anse avec poignée rouleau	-	-	-		
Conditionnement des seaux vides sur Europalette	1.920 pcs./carton sur palette	14.400 pcs./carton sur palette	-		
Hauteur des palettes	1,17 m	1,17 m	-		
Palettisation sur Europalette (seaux / lit)	 56 pcs.	-	-		
Adapté aux agitateurs	non	non	-		
Conseil pour le housage des palettes de seaux remplis	Seau pour exigences spéciales (respecter les indications du fabricant de housses)				
Nombre maximum de seaux dans la pile	2	3	4	5	6
Poids maximum de conditionnement par seau (en kg)	1,7 *	1,7 *	1,7 *	1,5	1,2

* Le poids maximum par seau est limité par la charge admissible de l'anse.

Sous réserve de modifications • Cette fiche technique n' est pas soumise au service de modifications • Voir informations techniques au dos
Cette fiche technique est confidentielle et ne doit être ni copiée, ni divulguée à des tiers sans notre autorisation



SVP Négoce, ZAC du Clos Neuf, 16 rue Denis Papin, 14840 DEMOUILLE
Tél : 02 31 26 16 64
E-mail : contact@svpnegoce.com
RCS de Caen : 822 624 805 TVA intracommunautaire : FR 39 822 624 805
N° de SIRET : 822 624 805 00039 Code APE : 4690Z

En gros, c'est mieux
GROSSISTE ALIMENTAIRE - MATIÈRES PREMIÈRES - EMBALLAGES



Renseignements techniques

Substances agressives dans le contenu	Certaines substances, comme par exemple les solvants, modifient les propriétés des emballages en matières plastiques et réduisent ainsi la stabilité de ceux-ci. Si dans votre composition il y a des substances agressives, ou bien si vous n'en êtes pas sûr, nous vous conseillons de réaliser des tests de stockage et de transport, puisque nous ne sommes pas à même de garantir la compatibilité de vos propres produits. Le tableau de compatibilité chimique donne des indications dans ce sens mais n'est pas exhaustif.
Charge admissible	La charge admissible (standard) indiquée est basée sur une température de stockage de 20°C durant six mois sur europalettes plânes aux normes (sauf exception spécifiée). Pour le transport les indications sont basées sur des palettes houssées (voir "protection des chargements"). Cette stabilité est définie avec précision et ne doit en aucun cas être dépassée (donc ne pas superposer des palettes etc.). La durée maximale de stockage pour d'autres cas de figures peut être calculée sur demande. Dans le cas de conditions particulières de transport tel que transport maritime ou aérien, sur mauvaises routes et/ou sur longues distances, la stabilité est diminuée et doit être testée par des essais de transport préliminaires. Le conditionnement à chaud implique des contraintes spécifiques. Celles-ci sont à calculer en fonction de vos conditions intrinsèques.
Protection des chargements	La protection des chargements est impérative pour sauvegarder les marchandises durant le transport et le stockage. Cette protection concerne l'ensemble du chargement, c'est-à-dire toutes ses composantes (par ex. les palettes) sur la surface de chargement, du moyen de transport (plancher de camion, de waggon etc.). La protection des marchandises commence par la consolidation de celles-ci sur les palettes (seaux etc.) afin d'éviter qu'elles ne puissent glisser, se renverser, se désolidariser, se chevaucher et de les protéger de l'humidité, de la poussière, des rayons du soleil, et de diverses dégradations. Des essais dynamiques horizontaux, réalisés dans un laboratoire spécialisé en emballages, sur des chargements complets, ont permis de déduire que seule une housse thermorétractable en PE, bien tendue et sans trous solidarissant la palette, donne une stabilité suffisante. L'épaisseur de la housse dépend de la masse des marchandises. Il est apparu également que le banderolage n'est pas dans tous les cas une protection suffisante des chargements.
Stabilité du PP au froid	PP a la particularité d'être plus sensible aux manipulations "musclées" à des températures inférieures à + 5° C. Cette particularité intrinsèque à la matière peut être facilement dominée par l'observation des règles suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - Stocker les emballages avant remplissage dans un local tempéré. Nos essais ont montré que dans des palettes houssées, la température varie à raison de 2,5° C par heure. C'est-à-dire que pour des emballages stockés à l'extérieur par - 10° C, par exemple, il faut au moins 6 heures de stockage dans un local à 20° C afin d'avoir des emballages à + 5° C. - En ambiance froide il faut éviter de brutaliser les emballages (jeter des piles de seaux, ouvrir les housses avec des gestes brusques, écraser les piles etc.).
Découpe des housses	Lors de la découpe des housses il est important de ne pas utiliser un couteau mais plutôt un <u>cutter à film spécial en forme de bec</u> qui évite toute blessure aux seaux, anses et couvercles (amorçe de cassure).
Alimentarité	Toutes les matières premières, antistatiques et colorants mis en œuvre par la Sté SAIER VERPACKUNGSTECHNIK GmbH & Co. KG sont conformes au directive 94/62/EC, aux règlements 1935/2004, 1895/2005 et 10/2011 à la BGVo, au LFGB §§ 30 et §§ 31, aux recommandations du BfR (respectivement avec tous leurs compléments), à l'exception des articles réalisés en matière régénérée. Des essais de migration globale ont été effectués, sur des emballages de la Sté SAIER VERPACKUNGSTECHNIK GmbH & Co. KG représentatifs, par l'institut Nehring, selon directive 2002/72/EC en fonction d'un scénario du pire établi par la Sté SAIER VERPACKUNGSTECHNIK GmbH & Co. KG. Les résultats relevés sont nettement inférieurs aux valeurs limites.
Poids	Le poids actuel de l'article est indiqué sur la facture.
Tolérances	Conforme à la norme DIN EN 13 974 "Formstabile Kunststoffbehälter".
Conditionnement des palettes	L'emballage des palettes offre une bonne protection par rapport à l'environnement. Afin d'exclure une dégradation due aux UV, il faut éviter un stockage des emballages à l'extérieur.
Agitateur de peinture	Les plateaux doivent recouvrir toute la surface du fond et du couvercle.
Seaux d'emballages	Sauf spécification contraire les produits de la Sté SAIER VERPACKUNGSTECHNIK GmbH & Co. KG sont exclusivement destinés à l'emballage, ils ne sont pas conçus pour d'éventuels usages multiples ou secondaires. Pour la manipulation des seaux il y a lieu de respecter la législation en vigueur et les règles de sécurité.
Nota bene	<ul style="list-style-type: none"> - Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que des seaux avec anse plastique <u>ne sont pas appropriés</u> aux manipulations brutales (p.ex. travaux de bâtiment, suspension au crochet). - Nous rendons attentif au fait que dans le cas d'emballages imprimés il ne doit y avoir de contact entre le produit alimentaire et l'impression. - En raison des caractéristiques de la matière première, les emballages réalisés en PP transparent sont à manipuler avec plus de précautions. Nous conseillons de réaliser des essais de compatibilités. - Pour les emballages réalisés en matière régénérée nous ne donnons aucune garantie.

Version 2/2011



SVP Négoce, ZAC du Clos Neuf, 16 rue Denis Papin, 14840 DEMOUILLE

Tél : 02 31 26 16 64

E-mail : contact@svpngoce.com

RCS de Caen : 822 624 805 TVA intracommunautaire : FR 39 822 624 805

N° de SIRET : 822 624 805 00039 Code APE : 4690Z

En gros, c'est mieux
GROSSISTE ALIMENTAIRE - MATIERES PREMIERES - EMBALLAGES